

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 915

17 avril 2013

SOMMAIRE

AD Transport S.A.	43916	Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l.	43878
Afi Consulting S.à r.l.	43878	MCP-Kanetix III S.à r.l.	43879
Agagora International S.à r.l.	43879	Movil Wave	43901
Antonutti Luxembourg S.A.	43916	nicko tours S.à r.l.	43920
ArcelorMittal Luxembourg	43920	NW G Holding S.à r.l.	43898
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	43911	OCM Luxembourg Coppice Holdco S.à r.l.	43903
Dragon Noir Invest S.à r.l.	43877	Pearson Luxembourg N°. 1.	43894
Dragon Noir Invest S.à r.l.	43876	Quadrega Investments 1, S.à r.l.	43886
Eaton Holding V S.à r.l.	43916	RBW Global	43876
Gemplus International S.A.	43875	RECALUX, société à responsabilité limitée	43875
Gerbera S.A.	43874	Rungis S.A.	43879
Global Bond Series III, S.A.	43882	Secure IT S.A.	43878
Global Bond Series II, S.A.	43882	Skywarp SP 1 S.à r.l.	43878
Global Bond Series VIII, S.A.	43874	Sophinvest S.A.	43881
Global Bond Series VI, S.A.	43875	Telefónica Insurance S.A.	43882
Global Bond Series V, S.A.	43875	Tension Holdco S.à r.l.	43876
Global Car International	43877	TIAA Lux 7 S.à r.l.	43879
Global Wealth Management Group S.A.	43874	TNK-BP Finance S.A.	43880
Gradel	43881	Vallbacken S.A.	43877
Gradel Productions	43881	VDS Contractors Sàrl	43880
Gradel Services	43882	Vicruper S.A.	43880
International Real Estate S.A.	43874	W.A.B. Weisz Lux S.à r.l.	43876
Kupari Holding S.à r.l.	43880	WOOD & Company Group S.A.	43881

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'administration de la Société en date du 15 février 2013 que:

Suite à la démission de Mr Michel de Groote de son poste d'administrateur en date du 15 février 2013, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:

- Mr Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est: 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Le mandat de Mr Florian Reich-Rohrwig se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013029834/15.

(130036149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

International Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.457.

EXTRAIT

Par décision de la société Audit Incorporation & Management Services S.C., domiciliataire de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A.:

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 85457, déjà notifiée aux administrateurs par lettre recommandée du 28 février 2013.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Audit Incorporation & Management Services S.C.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013029876/15.

(130036598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Global Bond Series VIII, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.227.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031701/13.

(130039062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

GWM GROUP S.A., Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013031716/11.

(130039199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series V, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.027.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031698/13.

(130038889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series VI, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.221.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031699/13.

(130038930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

RECALUX, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 9, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 23.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2013.

Pour compte de Recalux Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013031921/12.

(130039118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 14 décembre 2012 que Eke Bijzitter, administrateur de la Société, a été nommée président du conseil d'administration de la Société pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale de la Société statuant sur ses comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013031493/16.

(130037841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

Il résulte d'une convention de cession du 13 novembre 2012 que l'associé AFSCHRIFF S.E. a cédé la totalité des 48.371 parts qu'il détenait dans la Société à BIG GRIZZLY S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents (R.C.S. Luxembourg: B163.133).

Les parts de la Société sont réparties comme suit au 17 octobre 2012:

- BIG GRIZZLY S.A. 48.505 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013031490/16.

(130038360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Tension Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.489,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.902.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tension Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013031412/11.

(130038054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.904.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65829 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031916/10.

(130038654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

W.A.B. Weisz Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.190.

Extrait de résolution du 26 février 2013 de l'associé unique de la société W.A.B. Weisz Lux Sarl

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société W.A.B. WEISZ LUX SARL qui s'est tenu en date du 26 février 2013 que:

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Graham J. WILSON en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Slavomir TRENCAN, avec adresse à Mezibranská 1668/5, 110 00 Praha 1, République Tchèque, en tant que nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour Extrait conforme

Mr. Slavomir TRENCAN

Gérant

Référence de publication: 2013031446/17.

(130038297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

Il résulte d'une convention de cession du 17 octobre 2012 que l'associé AFSCHRIFT Thierry a cédé la totalité des 134 parts qu'il détenait dans la Société à BIG GRIZZLY S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents (R.C.S. Luxembourg: B163.133).

Les parts de la Société sont réparties comme suit au 17 octobre 2012:

- AFSCHRIFT S.E. 48.371 parts sociales

- BIG GRIZZLY S.A. 134 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013031489/17.

(130038358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Global Car International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 52, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 142.711.

CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

- La société à responsabilité limitée GLOBAL CAR INTERNATIONAL S.A.R.L. (RCS B142711), avec siège social à L-3321 BERCHEM, 52, rue Oscar Romero,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013031494/17.

(130038389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Vallbacken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.824.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2012, que la liquidation de la société, décidée en date du 7 décembre 2012, a été clôturée et que VALLBACKEN S.A., société anonyme, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour: VALLBACKEN S.A.

Société anonyme liquidated

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013031437/20.

(130037998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Skywarp SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.842.

L'adresse professionnelle de Monsieur Michel Hubert, gérant de classe B a changé avec effet immédiat et est désormais 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031378/11.

(130038218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Secure IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce dépôt remplace le dépôt initial au RCS et référencé L120206343.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013031373/12.

(130038412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.623.765,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.183.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013031790/12.

(130038673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Afi Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 112.005.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée AFI CONSULTING SARL (RCS B112005), avec siège social à L-2314 LUXEMBOURG, 29, Place de Paris

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Maître Ana ALEXANDRE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013031482/19.

(130038392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Agora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.537.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée AGAGORA INTERNATIONAL SARL (RCS B111537), avec siège social à L-1130 LUXEMBOURG, 85, rue d'Anvers

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Ana ALEXANDRE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013031483/19.

(130038390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Les statuts coordonnés au 21 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013032005/11.

(130038725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Rungis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.066.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 04/03/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013031928/13.

(130038925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

MCP-Kanetix III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.003,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.466.

Les comptes annuels, pour la période du 4 août 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2013.

Référence de publication: 2013031830/11.

(130038738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

VDS Contractors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.548.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 04/03/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013032018/13.

(130038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2013.

TNK-BP Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032006/13.

(130038644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Vicruper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 41.935.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013032020/13.

(130039203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Kupari Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 12 février 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 12 février 2013, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Changer le siège social du 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 8, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

KUPARI HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2013029914/15.

(130036063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Sophinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2018, Messieurs LAMBERT Bruno demeurant à 15A, bd GD J. Charlotte, L-1845 Luxembourg et PALLAVICINI Alfonso, demeurant à 25/V avenue Hamoir, B-1180 Uccle.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013030141/15.

(130036485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.001.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- Madame Andrea Bartonova, administrateur de la Société, a démissionné de ses fonctions en date du 27 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031450/14.

(130038285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Gradel Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRADEL PRODUCTIONS

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013031719/12.

(130038532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gradel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRADEL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013031718/12.

(130038518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gradel Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 6.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRADEL SERVICES
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013031720/12.

(130038496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series III, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.187.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013031695/13.

(130038731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series II, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.184.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013031694/13.

(130038549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Telefónica Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 105.162.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Telefónica Insurance S.A., a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 26, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.162 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg at the date of the incorporation of the Company, Grand Duchy of Luxembourg on 15 December 2004 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 277 dated 29 March 2005. The articles of association of the Company have been lastly amended by Maître Francis Kessler as of today.

The Meeting is presided by Mr. Alvaro Villamor,
private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Cyril Ban,

private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Philippe Lorenz,

private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The name of the sole shareholder and the number of shares held by him are indicated in an attendance list, signed by the sole shareholder present, the proxy of the sole shareholder represented and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.

II. It appears from the said attendance list that out of the 6,750 (six thousand seven hundred fifty) shares representing the whole share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the sole shareholder presents or represented, the sole shareholder being present or represented at the Meeting.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to EUR 8,250,000 (eight million two hundred fifty thousand Euro), by the issuance of 1,500 (one thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 8,500,000 (eight million five hundred thousand Euro), out of which an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Payment of the full amount of the increase of share capital and of the share premium through a contribution in cash;

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Meeting, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the Meeting waives his right to prior notice of the current Meeting. The Meeting acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the Meeting and confirms that he considers the Meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and votes upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Meeting within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to EUR 8,250,000 (eight million two hundred fifty thousand Euro), by the issuance of 1,500 (one thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 8,500,000 (eight million five hundred thousand Euro), out of which an amount of 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution

It was resolved to accept the payment of the full amount of the increase of the share capital and of the share premium by Telefonica Luxembourg Holding S.à r.l., a limited liability company "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Register under number B 166.725, which declares to proceed with the full payment.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it so that the amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) is now at the entire disposal of the Company.

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Telefonica Luxembourg Holding S.à r.l.: 8,250 (eight thousand two hundred fifty) shares, with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it was unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 8,250,000 (eight million two hundred fifty thousand Euro), represented by 8,250 (eight thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each"

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand seven hundred euro (EUR 4,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Assemblée") de Telefonica Insurance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.162 (la "Société"). La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Luxembourg à la date de constitution de la Société, le 15 décembre 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Memorial C") numéro 277 du 29 mars 2005. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par Maître Francis Kessler ce jour.

L'Assemblée est présidée par M. Alvaro Villamor,
employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a nommé comme secrétaire M. Cyril Ban,
employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur M. Philippe Lorenz,
employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le nom de l'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues par lui sont indiqués sur la liste de présence, signée par l'actionnaire unique présent, le mandataire de l'associé unique représenté, et les membres de l'Assemblée, cette liste de présence reste annexée à la version originale de l'acte.

II.- Il apparaît de la liste de présence que, des 6.750 (six mille sept cent cinquante) actions représentant la totalité du capital social de la Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connus par l'associé unique présent ou représenté, l'actionnaire unique étant présent ou représenté à l'Assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 6.750.000 EUR (six millions sept cent cinquante mille Euros) à 8.250.000 (huit millions deux cent cinquante mille Euros) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 8.500.000 EUR (huit millions cinq cent mille Euros), dont un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en numéraire;

3. Paiement de la totalité du montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par voie d'apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par le Conseil, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il a été décidé que l'Assemblée renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour du Conseil et considère l'Assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à la disposition de l'Assemblée dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 6.750.000 EUR (six millions sept cent cinquante mille Euros) à 8.250.000 (huit millions deux cent cinquante mille Euros) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions avec une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 8.500.000 EUR (huit millions cinq cent mille Euros), dont un montant de 150.000 (cent cinquante mille Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter le paiement de la totalité de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par Telefonica Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.725, qui déclare procéder à la totalité du paiement.

Preuve de l'Existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné qui reconnaît expressément que le montant de 10.000.000 EUR (dix millions d'Euros) est désormais à l'entière disposition de la Société.

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais tel qu'il suit:

- Telefonica Luxembourg Holding S.à r.l.: 8.250 (huit mille deux cent cinquante) actions, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes et l'apport ayant été entièrement réalisé, il a été unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 8.250.000 (huit millions deux cent cinquante mille Euros) représenté par 8.250 (huit mille deux cent cinquante) actions ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune."

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Villamor, Ban, Lorenz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028093/178.

(130033615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Quadrega Investments 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.413.

—
STATUTES

This twenty-fifth day of January two thousand thirteen Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed, appeared: Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Cap Corp Investment Company, a closed joint stock company under the laws of Kuwait, having its registered office at P.O. Box 994, Safat 13010, Kuwait, entered on the commercial register in Kuwait under number 114905 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

Art. 1. Interpretation and defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 10.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"quasi-share premium" means equity contributed without allotment of securities (within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts);

"share" means a share in the share capital of the company; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into force of the relevant provision of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is:

Quadrega Investments 1, S.à r.l.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking. The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include managing portfolios of assets of whatever nature, such as securities, other financial instruments, real property and intellectual property.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.5 The company aims to achieve its commercial objects following Sharia principles. Borrowing must be Sharia compliant, where available.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand four hundred fifty euros (EUR 12,450.00), divided into twelve thousand four hundred fifty (12,450) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.2 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of acquisition determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 11.3 shall apply mutatis mutandis. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each

other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If the total number of managers A or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

5.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the resolution is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.

5.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.8 If the company only has one manager, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

5.9 To the extent permitted by law, no manager of the company shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. Sharia compliance. The managers shall endeavour to operate the company in accordance with the principles of Sharia law.

Art. 8. General meetings.

8.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

8.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

8.3 Notice of a general meeting of the company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

8.4 Notice of a general meeting of the company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

8.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office of the company.

8.6 Except where the law otherwise provides, every resolution put to the vote shall be decided by a majority of the votes cast on the resolution and in case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

8.7 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Members' reserved matters.

9.1 The following matters are to be resolved upon by the general meeting and/or cannot be resolved upon by the management board without the prior approval of the general meeting (as applicable):

- (a) borrowing by the company;
- (b) payments by the company in excess of ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.00);
- (c) change in the capital structure of the company;

- (d) change involving any one or more classes of shares (directly or indirectly);
- (e) appointment, suspension and removal of managers;
- (f) approval of the company's annual accounts and/or declaring final dividends;
- (g) approval of a transfer of shares;
- (h) amendment of the company's articles of association (including all issuances and cancellations of shares); and
- (i) change of nationality of the company and domestic and cross-border mergers and divisions of the company.

9.2 In addition, the general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action. No members' resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 6.

Art. 10. Financial year and reserves.

10.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

10.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital (it being understood that the amount shall be booked to separate class reserve accounts subject to and in accordance with the following paragraph).

10.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate share premium accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a pari passu basis, to the amount standing to their credit. Quasi-share premium shall likewise be booked to separate class reserve accounts.

Art. 11. Dividends and other distributions.

11.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

11.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

11.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

11.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Twelve thousand four hundred fifty (12,450) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,450, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand four hundred fifty-one euros and twenty-nine cents (EUR 12,451.29) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary, it being understood that an amount of one euro and twenty-nine cents (EUR 1.29) shall be placed to the credit of the share premium account.

B. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The first managers of the company are:

- Yousef Eissa Abdullah Al-Hasawi, born in Kuwait (Kuwait) on the second of February nineteen hundred fifty-one, with professional address at Arraya Tower 2, 27th Floor, Abdulaziz Al Saker Street, Sharq, Safat 13008, Kuwait, as manager A for an indefinite term;

- Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen (Netherlands) on the twenty-eight of February nineteen hundred sixty-seven, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B for an indefinite term; and

- Joost Johannes Tulkens, born in Someren (Netherlands) on the twenty-sixth of April nineteen hundred seventy-three, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B for an indefinite term.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier a comparu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute: Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Cap Corp Investment Company, une société par actions privée de droit koweïtien, ayant son siège social au B.P. 994, Safat 13010, Koweït, inscrite au registre du commerce du Koweït sous le numéro 114905 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivantes:

Art. 1^{er}. Interprétation et définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 10.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«quasi-prime d'émission» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de l'entrée en vigueur de la disposition pertinente des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination, forme juridique, etc.

2.1 La dénomination de la société est: Quadrega Investments 1, S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend la gérance des portefeuilles d'actifs de quelque nature que ce soit, telles que des valeurs mobilières et autres instruments financiers, des biens immobiliers et de la propriété intellectuelle.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.5 La société vise à atteindre son objet social suivant les principes de la charia. Toute opération d'emprunt/prêt doit être conforme à la charia, le cas échéant.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cent cinquante euros (12.450,00 EUR), divisé en douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune. Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.2 Sur demande et sans frais, la société doit délivrer à chaque associé un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Toutefois, en cas d'acquisition à titre onéreux, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 11.3 est applicable par analogie. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3 ci-dessus, les parts sociales peuvent être rachetées et sont susceptibles d'amortissement sous réserve de et conformément aux termes, conditions et modalités de rachat ou d'amortissement tels que décidés dans le temps par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Cession et transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont cessibles au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister à une assemblée générale, le droit de vote et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société. L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les gérants restants ou le gérant restant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B. Si le nombre total de gérants A ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

5.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celles-ci soient sanctionnées par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de voix prépondérante.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.8 Si la société n'a qu'un seul gérant, l'Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

5.9 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant de la société ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Respect de la charia. Les gérants s'efforceront d'exploiter la société conformément aux principes de la charia.

Art. 8. Assemblées générales.

8.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

8.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

8.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

8.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

8.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social de la société.

8.6 Sauf dispositions légales contraires, chaque résolution soumise au vote sera prise à la majorité des voix exprimées et en cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

8.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 9. Questions réservées aux associés.

9.1 Les questions suivantes doivent être décidées par l'assemblée générale et / ou ne peuvent pas être décidées par le conseil de gérance sans l'approbation préalable de l'assemblée générale (le cas échéant):

- (a) la prise d'un emprunt par la société;
- (b) un versement par la société d'un montant supérieur à dix mille livres sterling (10.000,00 GBP);
- (c) un changement dans la structure du capital de la société;
- (d) une modification impliquant une ou plusieurs catégories de parts sociales (directement ou indirectement);
- (e) la nomination, la suspension ou la révocation des gérants;
- (f) l'approbation des comptes annuels de la société et / ou la déclaration d'un dividende final;
- (g) l'approbation d'une cession de parts sociales;
- (h) une modification des statuts de la société (y compris toute émission et annulation de parts sociales); et
- (i) le changement de nationalité de la société ainsi que une fusion ou scission de la société, transfrontalière ou non.

9.2 Par ailleurs, l'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée. Aucune résolution des associés ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution des associés n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 10. Exercice social et réserves.

10.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

10.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé (étant entendu que le prélèvement soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales sous réserve de et conformément au paragraphe suivant).

10.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de primes d'émission distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts. Quasi-prime d'émission soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 11. Dividendes et autres distributions.

11.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

11.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

11.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

11.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.450, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille quatre cent cinquante et un euros et vingt-neuf centimes (12.451,29 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné, étant entendu qu'un montant d'un euro et vingt-neuf centimes (1,29 EUR) sera affecté au compte de prime d'émission.

B. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille treize.

C. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Yousef Eissa Abdullah Al-Hasawi, né à Koweït (Koweït) le deux février mille neuf cent cinquante et un, dont l'adresse professionnelle se situe au bâtiment Tour Arraya 2, 27e étage, rue Abdulaziz Al Saker, Sharq, Safat 13008, Koweït, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;

- Johanna Dirkje Martina van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le vingt-huit février mille neuf cent soixante-sept, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée; et

- Joost Johannes Tulkens, né à Someren (Pays-Bas) le vingt-six avril mille neuf cent soixante-treize, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1502. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028022/466.

(130033710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 353.274.900,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of January.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held a general meeting of the sole shareholder of "Pearson Luxembourg N°1, S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 100.137, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, enacted on 31 March 2004, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 576 of 4 June 2004 and lastly amended on 28 November 2012 by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, the undersigned notary, in the process of being published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch/Alzette and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The sole shareholder of the Company is Embankment Finance Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office is at 80, Strand, WC2R 0RL London, United Kingdom, acting through its Luxembourg branch, being Embankment Finance Ltd - Luxembourg branch, having its registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153.822 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, private employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,264,585 (one million two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-five) shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states it has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 226,816,400 (two hundred twenty-six million eight hundred sixteen thousand four hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 126,458,500 (one hundred twenty-six million four hundred fifty-eight thousand five hundred United States Dollars) to USD 353,274,900 (three hundred fifty-three million two hundred seventy-four thousand nine hundred United States Dollars) by the issuance of 2,268,164 (two million two hundred sixty eight thousand one hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 76,501,960 (seventy-six million five hundred one thousand nine hundred sixty United States Dollars), and the allocation of USD 22,681,640 (twenty-two million six hundred eighty-one thousand six hundred forty United States Dollars) to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Embankment Finance Ltd - Luxembourg Branch of the 2,268,164 (two million two hundred sixty eight thousand one hundred sixty-four) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 226,816,400 (two hundred twenty-six million eight hundred sixteen thousand four hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 126,458,500 (one hundred twenty-six million four hundred fifty-eight thousand five hundred United States Dollars) to USD 353,274,900 (three hundred fifty-three million two hundred seventy-four thousand nine hundred United States Dollars) by the issue of 2,268,164 (two million two hundred sixty eight thousand one hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 76,501,960 (seventy-six million five hundred one thousand nine hundred sixty United States Dollars) (the "Share Premium"), and the allocation of an amount of USD 22,681,640 (twenty-two million six hundred eighty-one thousand six hundred forty United States Dollars) to the legal reserve (the "Legal Reserve"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim for an amount of USD 326,000,000 (three hundred twenty-six million United States Dollars) (the "Claim") (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by means of the Contribution of the Claim.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described, subject to the payment of a share premium for an amount of USD 76,501,960 (seventy-six million five hundred one thousand nine hundred sixty United States Dollars) and the allocation of an amount of USD 22,681,640 (twenty-two million six hundred eighty-one thousand six hundred forty United States Dollars) to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium and the Legal Reserve have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in the Claim.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, consists in the Claim in exchange of the issuance of the New Shares.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 326,000,000 (three hundred twenty-six million United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 226,816,400 (two hundred twenty-six million eight hundred sixteen thousand four hundred United States Dollars) to the share capital;
- USD 76,501,960 (seventy-six million five hundred one thousand nine hundred sixty United States Dollars) to the share premium; and
- USD 22,681,640 (twenty-two million six hundred eighty-one thousand six hundred forty United States Dollars) to the legal reserve.

Evaluation

The net value of the Contribution is evaluated at USD 326,000,000 (three hundred twenty-six million United States Dollars).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 January 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder of the Company i.e. Embankment Finance Ltd -Luxembourg Branch is now the holder of all the 3,532,749 (three million five hundred thirty-two thousand seven hundred forty-nine) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at US\$ 353,274,900 (three hundred fifty-three million two hundred seventy-four thousand nine hundred US Dollars), represented by 3,532,749.- (three million five hundred thirty-two thousand seven hundred forty-nine) shares with a nominal value of US\$ 100 (one hundred US Dollars) each.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Pearson Luxembourg N°1, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.137, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 31 mars 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 576 du 4 juin 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire soussigné, en date du 28 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg et l'assemblée nomme en tant que scrutateur Madame Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- l'associé unique de la Société, Embankment Finance Ltd, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 80, Strand, WC2R 0RL Londres, Royaume-Uni, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Embankment Finance Ltd - Luxembourg branch, ayant son siège social au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.822 Associé Unique», dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, et le nombre de parts détenues par l'Associé Unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.264.585 (un million deux cent soixante quatre mille cinq cent quatre vingt cinq) parts sociales de 100 USD (cent dollars américains) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 226.816.400 USD (deux cent vingt-six millions huit cent seize mille quatre cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 126.458.500 USD (cent vingt-six millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cents dollars américains) à 353.274.900 USD (trois cent cinquante trois millions deux cent soixante quatorze mille neuf cents dollars américains) par l'émission de 2.268.164 (deux millions deux cent soixante huit mille cent soixante quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 76.501.960 USD (soixante seize millions cinq cent un mille neuf cent soixante dollars américains) et l'allocation de 22.681.640 USD (vingt deux millions six cent quatre vingt un mille six cent quarante dollars américains) à la réserve légale, l'ensemble devant être entièrement libéré par un apport en nature;
3. Souscription et paiement par Embankment Finance Ltd - Luxembourg branch des 2.268.164 (deux millions deux cent soixante huit mille cent soixante quatre) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société;
- et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 226.816.400 USD (deux cent vingt-six millions huit cent seize mille quatre cents dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 126.458.500 USD (cent vingt-six millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cents dollars américains) à 353.274.900 USD (trois cent cinquante trois millions deux cent soixante quatorze mille neuf cents dollars américains) par l'émission de 2.268.164 (deux millions deux cent soixante huit mille cent soixante quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), sujet au paiement d'une prime d'émission de 76.501.960 USD (soixante seize millions cinq cent un mille neuf cent soixante dollars américains) (la «Prime d'Emission») et l'allocation d'un montant de 22.681.640 USD (vingt deux millions six cent quatre vingt un mille six cent quarante dollars américains) à la réserve légale (la «Réserve Légale»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 326.000.000 USD (trois cent vingt six millions de dollars américains) (la «Créances») Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Apporteur par l'Apport de la Créance.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature ci-après décrit, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 76.501.960 USD (soixante seize millions cinq cent un mille neuf cent soixante dollars américains) ainsi que l'allocation de 22.681.640 USD (vingt deux millions six cent quatre vingt un mille six cent quarante dollars américains) à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission et la Réserve Légale ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en la Créance.

Description de l'Apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, la société prénommée, consiste dans une Créance en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale de l'apport en nature réalisé par l'Apporteur à la Société s'élève à un montant global de 326.000.000 USD (trois cent vingt six millions de dollars américains) qui est alloué comme suit:

- 226.816.400 USD (deux cent vingt six millions huit cent seize mille quatre cents dollars américains) au capital social;
 - 76.501.960 USD (soixante seize millions cinq cent un mille neuf cent soixante dollars américains) à la prime d'émission;
- et
- 22.681.640 USD (vingt deux millions six cent quatre vingt un mille six cent quarante dollars américains) à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 326.000.000 USD (trois cent vingt six millions de dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 10 janvier 2013, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique de la Société, c'est-à-dire Embankment Finance Ltd -Luxembourg branch, est désormais détenteur de 3.532.749 (trois millions cinq cent trente deux mille sept cent quarante neuf) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 353.274.900 USD (trois cent cinquante trois millions deux cent soixante quatorze mille neuf cents dollars américains), représenté par 3.532.749 (trois millions cinq cent trente deux mille sept cent quarante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et à passé à Esch/Alzette, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé) M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027988/241.

(130033770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.693,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.352.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NW Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.476,

duly represented by Ms. Laure Jacquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 January 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NW G Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173352 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five thousand euro (EUR 5,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to the amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500) by the issuance of five thousand (5,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the five thousand (5,000) newly issued shares and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of five thousand euro (EUR 5,000) is at the Company's free disposal.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to British pound (GBP) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 22 January 2013, i.e. one euro (EUR 1) being equivalent to zero point eighty-three ninety-six five British pound (GBP 0.83965), and to convert all accounts in the books of the Company from Euro into British pound.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one British pound (GBP) each.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of fourteen thousand six hundred ninety-three British pound (GBP 14,693) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth fourteen thousand six hundred ninety-three (14,693) shares, having a par value of one British pound (GBP 1) each, the surplus resulting from the conversion of the shares of the Company from euros (EUR) to British pound, in the aggregate amount of zero point eighty-eight British pound (GBP 0.88) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

" 6. The Company's share capital is set at fourteen thousand six hundred ninety-three British pound (GBP 14,693) represented by fourteen thousand six hundred ninety-three (14,693) shares, having a par value of one British pound (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NW Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160476,

dûment représentée par Laure Jacquet, employée privée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 janvier 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de NW G Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173352 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix-sept mille euros cinq cents (EUR 17.500), par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq mille (5.000) parts sociales nouvelles et les payer intégralement par un apport en numéraire à hauteur de cinq mille euro (EUR 5.000), affecté au capital social de la Société.

La somme de cinq mille euro (EUR 5.000) est à la libre et entière disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de euro (EUR) à livre sterling (GBP) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 22 janvier 2013; i.e. un euro (EUR 1) équivaut à zéro virgule quatre-vingt-trois quatre-vingt-seize cinq livre sterling (GBP 0,83965), et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro à la livre sterling.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) chacune à une livre sterling (GBP 1) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant de quatorze mille six cents quatre-vingt-treize livres sterling (GBP 14.693), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de quatorze mille six cents quatre-vingt-treize (14.693) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, le surplus résultant de la conversion en livres sterling (GBP) des parts sociales en euros (EUR) de la Société, pour un montant total de zéro virgule quatre-vingt-huit (0,88) livres sterling (GBP 0,88), devant être affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille six cents quatre-vingt-treize livres sterling (GBP 14.693) représenté par quatorze mille six cents quatre-vingt-treize (14.693) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser n'importe lequel des gérants de la Société, chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1231. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027974/140.

(130033611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Movil Wave, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.409.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

2307521 Ontario Inc, Luxembourg Branch., a Luxembourg Branch, registered under number B 169.578, with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Sinan SAR, private employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established on December 15th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Movil Wave", having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.409 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 14th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233, on January 27th, 2012, which articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), dated June 1st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1711, on July 6th, 2012

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twenty (20) Class A Sharequotas and one hundred and five (105) Class B Sharequotas with a nominal value of one hundred Euro (100.-EUR) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

43902

First resolution

The sole shareholder resolved to change the end of the current financial year of the Company, from June 1st to May 31st, so that the current financial year which has started on June 1st, 2012 terminates on December 31st, 2012.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 15 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 15.** The company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.”

Third resolution

Pursuant to the above resolution, article 16 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

2307521 Ontario Inc. Luxembourg Branch, enregistrée sous le numéro B 169.578, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 15 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “Movil Wave”, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.409 (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233, le 27 janvier 2012, statuts qui ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711, le 6 juillet 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en vingt (20) Parts Sociales de Classe A et cent cinq (105) Parts Sociales de Classe B d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associée Unique a décidé de modifier la date de fin de l’exercice social en cours de la Société, du 1 juin au 31 décembre, de sorte que l’exercice social en cours qui a commencé le 1 juin 2012 se termine le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l’article 15 des statuts de la Société est modifié pour qu’il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 15.** L’exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.”

Troisième résolution

. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 16 des statuts de la Société est modifié pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027936/101.

(130034016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

OCM Luxembourg Coppice Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.330.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital amounting to GBP 12,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Coppice Holdco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and end on the thirtieth of September.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 September 2013.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Mr Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social s'élevant à GBP 12.500,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Régi Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Coppice Holdco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Figen EREN, gérant de sociétés, né le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1 janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australia, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6743. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013026103/433.

(130031380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year Two Thousand and Twelve, on the Twentieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting of the members of (the "Meeting") of the company David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.140252 (the "Company") was held.

The Meeting was presided by Mr. Carmine REHO, lawyer residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mrs. Ekaterina DUBLET, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Estelle N'ZOUNGOU, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the members of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, along with the proxies, to be filed with the registration authorities.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, members representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Meeting, which could thus validly deliberate and decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Repurchase without cancellation from Appleby Nominees (Jersey) Limited, a company having its registered office at PO Box 2071, 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands ("Appleby") of Five Thousand Eight Hundred and Thirty One corporate units (5,831) being 583 A to I corporate units and 584 J corporate units for nil consideration (the "Repurchased Corporate Units").

2) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of One Hundred Seventy Thousand Nine Hundred Seventy Seven Pounds Sterling (GBP 170,977) by way of contributions in cash so as to bring it from its present amount of One Million Five Hundred and Forty Nine Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling (GBP 1,549,739) to an amount of One Million Seven Hundred Twenty Thousand Seven Hundred Sixteen Pounds Sterling (GBP 1,720,716) represented by One Hundred Seventy Two Thousand and Seventy One (172,071) A to I corporate units and by One Hundred Seventy Two Thousand and Seventy Seven (172,077) J corporate units, having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Seven Million Three Hundred Seventy Nine Thousand Seven Hundred Ninety Six Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 7,379,796.52);

3) Approval of the subscription and payment by Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B141248 ("Clyde Blowers Capital") of Sixteen Thousand Two Hundred Eighty Six (16,286) A to I corporate units and Sixteen Thousand Two Hundred Ninety Two (16,292) J corporate units, having each a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, together with a share premium in relation to this subscription amounting to Seven Million Three Hundred Thirty Seven Thousand One Hundred Thirty Four Pounds Sterling (GBP 7,337,134) in consideration of a contribution in cash of Seven Million Five Hundred Thousand Pounds Sterling (GBP 7,500,000);

4) Approval of the subscription and payment by Appleby of (a) One Thousand Three Hundred Ninety Four (1,394) A to I corporate units and One Thousand Three Hundred Ninety Six (1,396) J corporate units consisting of the Repurchased Corporate Units which are allocated by the Company to Appleby and (b) Eight Thousand One Hundred and Eleven new corporate units, having each a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Forty Two Thousand Six Hundred Sixty Two Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 42,662.52) in consideration for a contribution in cash for an aggregate amount of Fifty Thousand Six Hundred Four Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 56,604.52);

5) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Company;

6) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any necessary action in relation to the items referred to in the agenda; and

7) Any other business.

The Members of the Company unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Members of the Company resolved to repurchase from Appleby, without cancellation, the Repurchased Corporate Units for nil consideration.

Second resolution

The Members of the Company resolved to increase of the corporate capital of the Company by an amount of One Hundred Seventy Thousand Nine Hundred Seventy Seven Pounds Sterling (GBP 170,977) by way of contributions in cash so as to bring it from its present amount of One Million Five Hundred and Forty Nine Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling (GBP 1,549,739) to an amount of One Million Seven Hundred Twenty Thousand Seven Hundred Sixteen Pounds Sterling (GBP 1,720,716) represented by One Hundred Seventy Two Thousand and Seventy One (172,071) A to I corporate units and by One Hundred Seventy Two Thousand and Seventy Seven (172,077) J corporate units, having each a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Seven Million Three Hundred Seventy Nine Thousand Seven Hundred Ninety Six Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 7,379,796.52);

Subscription and Payment

There appeared Mr. Carmine REHO, prenamed, residing professionally at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of:

1. Clyde Blowers Capital by virtue of a power of attorney granted on 20 December 2012.
2. Appleby by virtue of a power of attorney granted on 20 December 2012.

The said proxies will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared subscribing respectively in the name and on behalf of:

1. Clyde Blowers Capital, prenamed, for Sixteen Thousand Two Hundred Eighty Six (16,286) A to I corporate units and Sixteen Thousand Two Hundred Ninety Two (16,292) J corporate units, having each a nominal value of One Pound

Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, together with a share premium amounting to Seven Million Three Hundred Thirty Seven Thousand One Hundred Thirty Four Pounds Sterling (GBP 7,337,134) in consideration of a contribution in cash of Seven Million Five Hundred Thousand Pounds Sterling (GBP 7,500,000).

The amount of Seven Million and Five Hundred Thousand (GBP 7,500,000) has been put at the disposition of the Company according to the declarations of the appearing party.

2. Appleby prenamed, for One Thousand Three Hundred Ninety Four (1,394) A to I corporate units and One Thousand Three Hundred Ninety Six (1,396) J corporate units consisting of (a) the Repurchased Corporate Units which are allocated by the Company to Appleby and (b) Eight Thousand One Hundred and Eleven (8,111) new corporate unit, having each a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Forty Two Thousand Six Hundred Sixty Two Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 42,662.52) in consideration for a contribution in cash for an aggregate amount of Fifty Thousand Six Hundred Four Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 56,604.52).

The amount of Fifty Thousand Six Hundred Four Pounds Sterling and Fifty Two Pence (GBP 56,604.52) has been put at the disposition of the Company according to the declarations of the appearing party.

Third resolution

The Members of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at One Million Seven Hundred Twenty Thousand Seven Hundred Sixteen Pounds Sterling (GBP 1,720,716) represented by:

- (172,071) class A Corporate Units,
- (172,071) class B Corporate Units,
- (172,071) class C Corporate Units,
- (172,071) class D Corporate Units,
- (172,071) class E Corporate Units,
- (172,071) class F Corporate Units,
- (172,071) class G Corporate Units,
- (172,071) class H Corporate Units,
- (172,071) class I Corporate Units, and
- (172,077) class J Corporate Units,

each Corporate Unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Fourth resolution

The Members of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any necessary action in relation to the present resolutions, including but not limited to, the recording of the above increase of capital in the Members' register of the Company.

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at for thousand seven hundred fifty Euro (EUR 4,750.-).

The amount of the capital increase and the share premium is valued at nine million two hundred ninety-two thousand Euro (EUR 9,292,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder and the members of board appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 140252 (la «Société»).

L'Assemblée était présidée par M. Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Ekaterina DUBLET, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur Melle Estelle N'ZOUNGOU, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des Associés, restera annexée au présent procès-verbal, avec lesdites procurations, pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré que:

I. Conformément à la liste de présence, les Associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée, qui pourra en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La présente Assemblée a eu pour ordre du jour les points suivants:

1) Rachat sans annulation de cinq mille huit cent trente-et-une parts sociales (5.831) correspondant à 583 parts sociales de catégorie A à I et 584 parts sociales de catégorie J sans aucune considération détenues par Appleby Nominees (Jersey) Limited, une société ayant son siège social sis à 13-14 Esplanade, PO BOX 2071, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands («Appleby»), (les «Parts Sociales Rachetées»).

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix mille neuf cent soixante-dix-sept livres sterling (GBP 170.977) par un apport en numéraire afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million cinq cent quarante-neuf mille sept cent trente-neuf livres sterling (GBP 1.549.739) à un montant de un million sept cent vingt mille sept cent seize livres sterling (GBP 1.720.716) représenté par cent soixante-douze mille soixante-onze (172.071) parts sociales des catégories A à I et par cent soixante-douze mille soixante-dix-sept (172.077) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinquante-deux pence (GBP 7.379.796,52);

3) Approbation de la souscription et du paiement par Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 141248 («Clyde Blowers Capital»), de seize mille deux cent quatre-vingt-six parts sociales de catégorie A à I et de seize mille deux cent quatre-vingt-douze mille parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission en relation avec cette souscription d'un montant de sept millions trois cent trente-sept mille cent trente-quatre livre sterling (GBP 7.337.134);

4) Approbation de la souscription et du paiement par Appleby de (a) mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.394) parts sociales de catégorie A jusqu'à I et de mille trois cent quatre-vingt-seize (1.396) parts sociales de catégorie J consistant des Parts Sociales Rachetées qui seront allouées par la Société à Appleby et (b) huit mille cent onze nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) avec les droits et obligations tel que prévus dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à quarante deux mille six cent soixante deux livres sterling et cinquante-deux pence (GBP 42.662,52) en considération d'un apport en numéraire d'un montant total de cinquante six mille six cent quatre livres sterling et cinquante deux pence (GBP 56.602,52);

5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6) Autorisation donnée à tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, de prendre toute action nécessaire ou incidente à la mise en place des résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour; et

7) Divers.

Les Associés de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société ont décidé de racheter à Appleby, sans annulation, les Parts Sociales Rachetées sans aucune contrepartie.

Deuxième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix mille neuf cent soixante-dix-sept livre sterling (GBP 170.977) par un apport en numéraire afin de porter celui-ci de son montant actuel de un million cinq cent quarante-neuf mille sept cent trente-neuf livre sterling (GBP 1.549.739) à un montant de un million sept cent vingt mille sept cent seize livre sterling (GBP 1.720.716) représenté par cent soixante-douze mille soixante-onze (172.071) parts sociales des catégories A à I et par cent soixante-douze mille soixante-dix-sept (172.077) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et avec les droits

et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize livre sterling et cinquante-deux pence (GBP 7.379.796,52).

Souscription et Paiement

A ensuite comparu M. Carmine REHO, susnommé, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire dûment désigné de:

1. Clyde Blowers Capital en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.
2. Appleby en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, afin d'être soumise avec ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré souscrire respectivement au nom et pour le compte de:

1. Clyde Blowers Capital, susnommée, pour seize mille deux cent quatre-vingt six (16.286) parts sociales de catégorie A jusqu'à I et seize mille deux quatre-vingt-douze parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) avec les droits et obligations tels que prévu dans les statuts de la Société, auxquelles une prime d'émission d'un montant de sept millions trois cent trente-sept mille cent trente-quatre Livre sterling (GBP 7.337.134) est attachée et en contrepartie d'un apport d'un montant de sept millions cinq cent mille livre sterling (GBP 7.500.000).

Le montant de sept millions cinq cent mille livre sterling (GBP 7.500.000) a été mis à disposition de la Société, conformément aux déclarations du comparant.

2. Appleby, susnommée, à raison de mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.394) parts sociales de catégorie A à I et de mille trois cent quatre-vingt-seize (1.396) parts sociales de catégorie J consistant en (a) les Parts Sociales Rachetées allouées par la Société à Appleby et (b) huit mille cent onze (8.111) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) ayant les mêmes droits et obligations que ceux prévus dans les statuts de la Société, auxquelles une prime d'émission de quarante deux mille six cent soixante deux livres sterling et cinquante-deux pence (GBP 42.662,52) est attachée, le tout en considération d'un apport en numéraire d'un montant total de cinquante six mille six cent quatre livre sterling et cinquante deux pence (GBP 56.602,52).

Le montant de cinquante-six mille six cent quatre livre sterling et cinquante deux pence (GBP 56.604,52) a été mis à la disposition de la Société conformément aux déclarations du comparant.

Troisième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent vingt mille sept cent six Livre sterling (GBP 1.720.716) représentés par:

- (172.071) parts sociales de catégorie A,
- (172.071) parts sociales de catégorie B,
- (172.071) parts sociales de catégorie C,
- (172.071) parts sociales de catégorie D,
- (172.071) parts sociales de catégorie E,
- (172.071) parts sociales de catégorie F,
- (172.071) parts sociales de catégorie G,
- (172.071) parts sociales de catégorie H,
- (172.071) parts sociales de catégorie I, et
- (172.071) parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) avec les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société.»

Quatrième résolution

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société à raison du présent acte est estimé à la somme de quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 4.750,-).

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission s'élève à neuf millions deux cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 9.292.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, au bureau, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire et aux membres de bureau comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Ekaterina DUBLET, Estelle N'ZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/64. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013026447/251.

(130032434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Antonutti Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. AD Transport S.A.).**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013030986/11.

(130038105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.126.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Eaton Worldwide LLC, a private company with limited liability, duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 5387124 and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware, United States of America (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 January 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Holding V S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 14 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 July 2007 number 1412 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.126 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 31 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1666 of 3 July 2012.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven billion four hundred fifty-six million nine hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 11,456,908,350.-) so as to raise it from its current amount of fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-) to eleven billion five hundred six million nine hundred twenty-three thousand three hundred fifty euro (EUR 11,506,923,350.-).

2. To issue four hundred fifty-eight million two hundred seventy-six thousand three hundred thirty-four (458,276,334) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred fifty-two million one hundred eighty-one thousand four hundred ten euro (EUR 352,181,410.-) by Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by amount of eleven billion four hundred fifty-six million nine hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 11,456,908,350.-) so as to raise it from its current amount of fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-) to eleven billion five hundred six million nine hundred twenty-three thousand three hundred fifty euro (EUR 11,506,923,350.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four hundred fifty-eight million two hundred seventy-six thousand three hundred thirty-four (458,276,334) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172818 (the "Subscriber"),

represented by Maître Marc Frantz, aforementioned,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 January 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for four hundred fifty-eight million two hundred seventy-six thousand three hundred thirty-four (458,276,334) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, together with the payment of a share premium of three hundred fifty-two million one hundred eighty-one thousand four hundred ten euro (EUR 352,181,410.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares of Abeiron III Limited, a company organized under the laws of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, Ireland, and registered with the Irish Companies Registration Office under number 522179 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eleven billion eight hundred nine million eighty-nine thousand seven hundred sixty euro (EUR 11,809,089,760.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the four hundred fifty-eight million two hundred seventy-six thousand three hundred thirty-four (458,276,334) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be issued with a total share premium of three hundred fifty-two million one hundred eighty-one thousand four hundred ten euro (EUR 352,181,410.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the four hundred fifty-eight million two hundred seventy-six thousand three hundred thirty-four (458,276,334) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence, the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at eleven billion five hundred six million nine hundred twenty-three thousand three hundred fifty euro (EUR 11,506,923,350.-), divided into four hundred sixty million two hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-four (460,276,934) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Worldwide LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, inscrite au registre de l'état du Delaware sous le numéro 5387124 ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, États-Unis d'Amérique (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eaton Holding V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 juillet 2007 sous le numéro 1412 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.126 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1666, en date du 3 juillet 2012.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze milliards quatre cent cinquante-six millions neuf cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 11.456.908.350,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-) à onze milliards cinq cent six millions neuf cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 11.506.923.350,-).

2. Emission de quatre cent cinquante-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent trente-quatre (458.276.334) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent dix euros (EUR 352.181.410,-) par Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4. Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze milliards quatre cent cinquante-six millions neuf cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 11.456.908.350,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-) à onze milliards cinq cent six millions neuf cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 11.506.923.350,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre cent cinquante-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent trente-quatre (458.276.334) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500,-), avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172818 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2013 qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre cent cinquante-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent trente-quatre (458.276.334) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent dix euros (EUR 352.181.410,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en toutes les actions de Abeiron III Limited, une société régie par le droit irlandais, ayant son siège social à 70 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, Irlande, immatriculée à l'office de registration des sociétés irlandais numéro 522179 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de onze milliards huit cent neuf millions quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 11.809.089.760,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre cent cinquante-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent trente-quatre (458.276.334) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de trois cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent dix euros (EUR 352.181.410,-)».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre cent cinquante-huit millions deux cent soixante-seize mille trois cent trente-quatre (458.276.334) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à onze milliards cinq cent six millions neuf cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 11.506.923.350,-) divisé en quatre cent soixante millions deux cent soixante-seize mille neuf cent trente-quatre (460.276.934) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2013, REM/2013/139. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027737/204.

(130033483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 21 février 2013 a coopté Madame Valérie MASSIN, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Madame Evie ROOS, administrateur démissionnaire.

Madame Valérie MASSIN achèvera le mandat de Madame Evie ROOS, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

A la même date, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Bruno GRAZIANO. Monsieur Bruno GRAZIANO est remplacé par Monsieur Michel COUGOUILLE, avec adresse professionnelle au boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette. Monsieur Michel COUGOUILLE achèvera le mandat de Monsieur Bruno GRAZIANO qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Changements dans la composition des délégués à la gestion journalière

Depuis le Conseil d'administration du 21 février 2013, Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, fait partie des délégués à la gestion journalière en remplacement de Madame Evie ROOS.

Les délégués à la gestion journalière se composent donc comme suit:

- Monsieur Michel WURTH,
- Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE,
- Monsieur Nico REUTER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030963/27.

(130038005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

nicko tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.800.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 mars 2013, que l'associé unique de la Société, Capvis General Partner III Ltd., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Capvis Equity III L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à l'adresse suivante: 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registry of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 909, représentée par son general partner Capvis General Partner III Ltd, une private limited liability company, constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à l'adresse suivante: 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registry of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 95863.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Capvis Equity III L.P. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

nicko tours S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013030931/22.

(130038340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.